

FICHE DE POSTE

Chargé(e) de mission « Développement forestier »
Référént(e) « Foncier »

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Mettre en œuvre la feuille de route sur son périmètre d'intervention (Nièvre et Saône-et-Loire)
- Assurer son rôle de référent thématique en région et dans le réseau national

Le réseau des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté : il se constitue de huit associations départementales (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne et Territoire-de-Belfort) structurées en une union régionale et une fédération nationale.

- Les **associations départementales**, niveau de proximité avec les communes propriétaires d'une forêt, accompagnent les élus dans des opérations spécifiques (commercialisation, affouage, bois énergie, développement territorial...), informent et conseillent leurs communes adhérentes sur toutes questions et évolutions relatives à la forêt communale.
- L'**union régionale** représente le niveau de coordination, de mise en œuvre et de suivi des actions qu'elle porte au profit des communes forestières (gestion multifonctionnelle, dynamique et durable des forêts communales - Certification des forêts - Commercialisation des bois – Préservation de la biodiversité - Stratégie territoriale de développement forestier - Projets bois-énergie - Constructions publiques en bois local...), tout en apportant un soutien technique aux associations départementales notamment en portant l'organisation des formations. Le siège social de l'union régionale implanté à Besançon, se complète de trois antennes déconcentrées à Dijon, Lons-le-Saunier et Vesoul.
- La **fédération nationale**, niveau politique et stratégique, travaille avec la direction générale de l'ONF sur ses relations avec les communes forestières et participe aux évolutions des politiques nationales portant sur la forêt communale.

Dans son rôle de **chargé(e) de mission « Développement forestier »**, il-elle a pour mission de mettre en œuvre **la feuille de route des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté** auprès des communes qui adhèrent aux deux associations départementales de la Nièvre et de Saône-et-Loire en :

- **Organisant et animant les formations** destinées aux élus des communes.
- **Accompagnant les territoires de projet** dans leurs démarches stratégiques forêt-bois (charte forestière de territoire, charte de PNR, projet de PETER...) et en faisant la promotion d'actions thématiques éprouvées (**exemples** : commercialiser les bois en circuit court, valoriser le foncier forestier, partager l'espace forestier, valoriser la forêt et le bois dans la construction publique et les filières bois énergie...)
Remarque : concernant le PNR du Morvan dont le périmètre s'étend sur les quatre départements de Bourgogne, le suivi et la réalisation de la convention de partenariat « Communes forestières – PNR » relève des missions du présent poste en lien avec celles du poste de chargé(e) de mission affecté à la Côte-d'Or et à l'Yonne.
- **Mettant en place et animant un réseau d'élus référents** Forêt-Territoire dans les deux associations départementales.
- **Participant au programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ».**
- **Apportant un appui au fonctionnement des deux associations départementales.**
- **Apportant un appui aux communes adhérentes** sur les questions forestières et les différents usages du bois.
- ...

Dans son rôle de référent(e) « Foncier », il-elle a pour missions de :

- **Se construire une compétence technique et juridique sur le foncier forestier ;**
(Intégration des biens sans maître, transfert des biens de section, exercice des droits de préemption et de préférence pour la commune, rédaction des actes administratifs...)
- **Avoir une vue d'ensemble des démarches « foncier forestier » engagées en région ;**
- **Appuyer ses collègues dans la rédaction des actes administratifs pour la mise en œuvre de stratégies foncières dans les territoires ;**
- **Initier une réflexion sur la conception d'un service foncier forestier territorial et rechercher un territoire d'expérimentation ;**
- **Assurer les relations avec les organismes qui traitent ces actions ;**
- **Suivre les politiques nationales et régionales touchant au foncier forestier et notamment l'application informatique développée pour analyser le foncier forestier à partir de la base cadastrale ;**
- **Contribuer aux travaux du réseau national sur cette thématique.**

... À RÉALISER AVEC

- Les permanents de l'union régionale
- Le directeur et le directeur adjoint
(Décisions sur les priorités d'action, les méthodes et les moyens à mettre en œuvre).
- Le président et les administrateurs de l'union régionale
- Les présidents et les administrateurs des deux associations départementales
- Les élus et les permanents du réseau national des Communes forestières
- Les élus et les agents administratifs et techniques des collectivités territoriales et des intercommunalités de la Nièvre et de Saône-et-Loire
- Les directeurs des agences départementales et les responsables des unités territoriales de l'ONF
- Les représentants des services de l'État et de ses agences
- Les représentants de la forêt privée et de l'interprofession

COMPÉTENCES TECHNIQUES RECHERCHÉES

- Maîtriser les techniques de **conduite de projet et de réunion**
- Maîtriser l'organisation et l'animation de **formation**
(Connaître le cadre d'application de la marque de certification « Qualiopi »)
- Connaître la **sylviculture**
- Maîtriser les outils de **gestion de la forêt communale**
- Maîtriser le cadre général des **procédures de la commande publique**
- Maîtriser les outils techniques et juridiques sur le **foncier forestier**
- Connaître les **collectivités territoriales et les politiques publiques**
(Décentralisation, financement du développement territorial...)
- Maîtriser les **outils informatiques**
(Word, Excel, PowerPoint, recherche d'informations...)

QUALITÉS PERSONNELLES

- Être **autonome**
- Savoir établir des relations avec des **interlocuteurs variés** et travailler en **réseau**
- Faire preuve d'**initiative**, d'**organisation** et de **pédagogie**
- Avoir des qualités **rédaotionnelles** et un bon esprit de **synthèse**

CONDITIONS D'EXERCICE

- Contrat à durée indéterminée
- Catégorie : cadre
- Salaire : suivant convention collective ECLAT IDCC 1518
- Lieu : Dijon (Maison régionale de l'innovation)
- Durée du temps de travail hebdomadaire : 39 heures avec RTT
- Permis B et voiture personnelle impératifs – Défraiement suivant les indemnités kilométriques de l'URSSAF
- Diplôme : formation d'ingénieur forestier (AgroParisTech, ENGREF, FIF ou équivalent), ou technicien forestier avec expérience

Pour postuler à cette offre...

Envoyez un CV et une lettre de motivation à
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

au plus tard le 30/06/2023